



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil dix-neuf le **mardi neuf avril à 20 heures 15**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON**, Maire,

Etaient présents : **Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN Adjoints ; Eric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jacques ISAMBERT, Jean-Marc LEMAIRE, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE** Conseillers municipaux.

Absent excusé : **Dominique MARTIN.**

Absent : **Denis MARC.**

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le contrat d'entretien du château d'eau de Vigny. Accordée.

La délibération concernant l'avenant au contrat aidé est retirée.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20h20.

1/ Approbation du Compte gestion Commune :

Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, sur l'exécution du budget de l'exercice **2018**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion du Budget Principal dressé par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ Approbation du Compte gestion Eau :

Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, sur l'exécution du budget de l'exercice **2018**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion du Budget de l'Eau dressé par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation Compte administratif Commune :

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves ECOLAN, Adjoint, a été élu Président de séance le temps des débats. Le Maire s'est retiré pour les débats et le vote.

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

561 051.68 € en ce qui concerne les recettes

495 746.24 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de **65 305.44 € (excédent)**.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

77 536.71 € en ce qui concerne les recettes

113 097.57 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de – **35 560.86 (déficit)**.

Les résultats de l'exercice 2017 ne sont pas pris en compte.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents le **Compte Administratif 2018** du Budget Principal.

4/Approbation Compte administratif Eau :

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves ECOLAN, Adjoint, a été élu Président de séance le temps des débats. Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

111 161.99 € en ce qui concerne les recettes

86 310.73 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de **24 851.26 € (excédent)**

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

22 815.85 € en ce qui concerne les recettes

41 069.79 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de – **18 253.94 € (déficit)**

Les résultats de l'exercice de 2017 ne sont pas pris en compte.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents le **Compte Administratif 2018 du Budget Eau**.

5/ Affectation des résultats budget Commune :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 134 071.78 €
- Un déficit d'investissement de - 95 651.07 €
- Compte tenu des Restes à réaliser de 100 967 € (recettes investissements)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement de la section de fonctionnement à la section
d'investissement (art.023) 109 061.71 €

Résultat au 31.12.2018 de la section de fonctionnement
Excédent (Art.002) 134 071.78 €

Résultat au 31.12.2018 de la section
d'investissement (Art 001) – 95 651.07 €

6/ Affectation des résultats budget Eau :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de **189 037.03 €**
- un excédent d'investissement de **14 714.12 €**
- Des restes à réaliser de - **45 000 € (Dépenses investissements)**
- D'où un besoin de financement de **30 285.88 € en investissement**

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'Exploitation comme suit :

Virement de la section de d'exploitation à la section d'investissement de..... (art 023).	162 945 €
Affectation en réserve de la section d'investissement (art 1068)	30 285.88 €
Résultat au 31.12.2018 de la section d'Investissement Excédent (art 001).....	14 714.12 €
Résultat au 31.12.2018 de la section de fonctionnement Excédent (art 002).....	158 751.15 €

07/ Vote du budget Commune

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2019 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	693 198.26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	693 198.26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	336 596.68 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	336 596.68 €
TOTAL DES SECTIONS	1 029 794.94 €

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2019,
Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec :

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

APPROUVE le budget primitif de la Commune comme énoncé ci-dessus pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre, et pour la section d'investissement au niveau du chapitre et des opérations.

08/ Vote du budget Eau

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **service EAU** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2019 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	273 070.13 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	273 070.13 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	259 784.13 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	259 784.13 €
TOTAL DES SECTIONS	532 854.26 €

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2019,
Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec :

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

APPROUVE le budget primitif du service EAU comme énoncé ci-dessus pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre, et pour la section d'investissement au niveau du chapitre et des opérations.

9/ Fixation des taxes locales

Madame le Maire, informe le conseil municipal de l'obligation de délibérer sur les taux d'imposition de 2019 : taxe d'habitation et taxes foncières bâtie et non bâtie.

Elle propose au Conseil municipal, suite à la décision de la commission Finances du 26 mars dernier, **de ne pas augmenter les taxes.**

Elle rappelle les taux 2018 :

Taxe d'habitation : 12.00 %

Taxe foncier bâti : 17.00 %

Taxe foncier non bâti : 32.00 %

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote :

Taxe d'habitation à 12.00 %

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

Taxe foncier bâti à 17 %

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

Taxe foncière non bâti à 32 %

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

10/ Subvention aux associations

Madame le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur les attributions de subventions aux différentes associations qui en ont fait la demande pour l'année 2019.

Elle informe le conseil de la décision prise par la commission finance du 26 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'attribuer, les subventions suivantes aux associations pour l'année 2019 :

imputation budgétaire	nom de l'association	BP 2019
		Montant €
657402	Ligue contre le cancer	50.00
657406	Association Famille Rurale de Marville	1 000.00
657410	Coopérative scolaire - y compris activités culturelles	5 000.00
657422	APE MARREVILLA	500.00
657426	Prévention routière	60.00
657427	Université Drouaise du Temps libre	50.00
657430	Association du Souvenir Français	50.00
	TOTAL	6 710.00

11/ Fixation du prix de l'eau

Madame le Maire propose de baisser le prix de l'eau pour la période d'Avril 2019 à Mars 2020. Elle informe le conseil que la commission Finances a décidé de le baisser au tarif de 1.70 €/mètre cube. Elle informe de l'augmentation du tarif du FSIREP à 0.069 €/mètre cube et du maintien de la taxe pour pollution à 0.42 €/mètre cube.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,
Décide de baisser le prix du m3 d'eau à facturer à :**

Eau	1,70 €
<u>Taxes obligatoires :</u>	
Fonds de solidarité à l'interconnexion des réseaux d'eau potable	0,069 €
Redevance pour pollution d'origine domestique.....	0,420 €

TOTAL M3	2.189 €

Madame le Maire propose de maintenir le tarif des compteurs, soit :

- Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 : **18.00 €.**
- Pour les compteurs de diamètre 30 et 40 : **48.00 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,
Décide de ne pas augmenter les tarifs d'abonnement des compteurs comme énoncés ci-dessus.**

Le Maire précise que la location annuelle du compteur sera prélevée sur la facturation **de la période « relevé par les abonnés » au 30 avril.**

12/ Contrat d'entretien du château d'eau de Vigny

Madame le Maire rappelle que le contrat de nettoyage du château d'eau de Vigny est arrivé à son terme des 4 ans. Il est donc nécessaire de le renouveler.

Madame le Maire a reçu le nouveau contrat de la Lyonnaise des eaux de Vernouillet qui propose cette prestation par un contrat d'une durée de quatre ans à hauteur de **1055.00 € HT à compter de janvier 2019.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à la majorité AUTORISE le Maire à signer le contrat de nettoyage du réservoir d'eau du château d'eau de Vigny pour une durée de 4 ans.**

Comptes rendus réunion :

Commission du 26/02/2019 ordures ménagères par Y ECOLAN :

Dans le cadre de rues difficiles d'accès pour les véhicules de ramassage d'ordures ménagères, il faudra mettre en place des points de ramassage adaptés.

Le ramassage des encombrants devenant trop coûteux, une étude est en cours pour trouver une solution plus adaptée. Une réunion d'information sera organisée concernant le tri sélectif.

Commission du 19/03/2019 ordures ménagères par Y ECOLAN :

Compte-rendu effectué par un cabinet d'étude sur l'agglomération de Dreux :

- obligation du bio déchet pour 2025.
- collecte des sacs à prohiber
- collecte des papiers satisfaisant.
- collecte des encombrants possible à la demande ou payant.
- rappel qu'il est délivré 30 sacs par an par habitation. A retirer en mairie.
- déposer 5 sacs maximum par passage.

Communication et Questions diverses.

Participation employeur mutuelle des agents : Mme le maire nous informe de la part employeur appliquée à ce jour et nous demande de réfléchir à une éventuelle augmentation de cette participation employeur qui sera débattue lors du prochain conseil.

Mr LEMAIRE signale de la présence sur domaine public de gravas et de poubelles qui ne sont jamais rentrées Chemin des Aubépines.

Mr ECOLAN fait remarquer qu'un riverain du hameau de Blainville – rue des Gats, se plaint de nuisances occasionnées par des chiens de l'Allée Ste Anne.

La Séance est levée à 23h